

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat :

N° d'inscription :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

Né(e) le :



1.1

ÉVALUATION

CLASSE : Première

VOIE : Générale Technologique Toutes voies (LV)

ENSEIGNEMENT : LCA latin

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 2 heures

Niveaux visés (LV) : LVA LVB

Axes de programme : Amour, Amours

CALCULATRICE AUTORISÉE : Oui Non

DICTIONNAIRE AUTORISÉ : Oui Non

Ce sujet contient des parties à rendre par le candidat avec sa copie. De ce fait, il ne peut être dupliqué et doit être imprimé pour chaque candidat afin d'assurer ensuite sa bonne numérisation.

Ce sujet intègre des éléments en couleur. S'il est choisi par l'équipe pédagogique, il est nécessaire que chaque élève dispose d'une impression en couleur.

Ce sujet contient des pièces jointes de type audio ou vidéo qu'il faudra télécharger et jouer le jour de l'épreuve.

Nombre total de pages : 4

Coup de foudre au tombeau

Accablée de douleur, une jeune veuve s'est enfermée dans le tombeau où a été déposé le corps de son mari ; elle n'est accompagnée que d'une fidèle servante. Près de ce tombeau ont été crucifiés des condamnés, dont les cadavres sont gardés par un soldat. Attiré vers le caveau par les pleurs de la veuve, ce dernier l'exhorte à se ressaisir ; il réussit d'abord à convaincre la servante, qui s'adresse alors elle-même à sa maîtresse.

« Quid proderit, inquit, hoc tibi, si soluta inedia fueris, si te vivam sepelieris, si antequam fata poscant indemnatum spiritum effuderis ?

Id cinerem aut manes credis sentire sepultos¹ ?

Vis tu reviviscere ? Vis discusso muliebri errore, quam diu licuerit, lucis commodis frui ? Ipsum te jacentis corpus admonere debet ut vivas. »

5

Nemo invitus audit, cum cogitur aut cibum sumere aut vivere. Itaque mulier aliquot dierum abstinentia sicca passa est frangi pertinaciam suam, nec minus avidè repleuit se cibo quam ancilla, quae prior victa est.

Ceterum scitis quid plerumque soleat temptare humanam satietatem. Quibus blanditiis impetraverat miles ut matrona vellet vivere, iisdem etiam pudicitiam ejus aggressus est. Nec deformis aut infacundus juvenis castae videbatur, conciliante gratiam ancilla ac subinde dicente :

10

« Placitone etiam pugnabis amori² ? »

Quid diutius moror ? Ne hanc quidem partem corporis mulier abstinuit, victorque miles utrumque persuasit. Jacuerunt ergo una non tantum illa nocte, qua nuptias fecerunt, sed postero etiam ac tertio die, praeclusis videlicet conditorii foribus, ut quisquis ex notis ignotisque ad monumentum venisset, putasset expirasse super corpus viri pudicissimam uxorem. Ceterum delectatus miles et forma mulieris et secreto, quicquid boni per facultates poterat, coemebat et prima statim nocte in monumentum ferebat. Itaque unius cruciarii parentes ut viderunt laxatam custodiam, detraxere nocte pendentem supremoque mandaverunt officio. At miles circumscriptus dum desidet, ut postero die vidit unam sine cadavere crucem, veritus supplicium, mulieri quid accidisset exponit : nec se expectaturum judicis sententiam, sed gladio jus dicturum ignaviae suae. Commodaret ergo illa perituro locum, et fatale conditorium familiari ac viro faceret. Mulier non minus misericors quam pudica: « Ne istud, inquit, dii sinant, ut eodem tempore duorum mihi carissimorum hominum duo funera spectem. **[Malo mortuum impendere quam vivum occidere. » Secundum hanc orationem jubet ex arca corpus mariti sui tolli atque illi, quae vacabat, cruci affigi. Usus est miles ingenio prudentissimae feminae, posteroque die populus miratus est qua ratione mortuus isset in crucem.]**

20

25

Pétrone, *Satiricon*, CXI-CXII

¹ Citation de Virgile, *Énéide*, IV, 34.

² Citation de Virgile, *Énéide*, IV, 38.

Traduction

« À quoi cela te servira-t-il de te laisser mourir de faim, de t'ensevelir vivante, et, avant que les Destins ne t'y invitent, de rendre un souffle innocent ?

« Crois-tu que la cendre, ou les Mânes au tombeau le comprennent ? »

« Ne veux-tu pas revenir à la vie ? Ne veux-tu pas, renonçant à un entêtement féminin, profiter aussi longtemps que tu le pourras, des bienfaits du jour ? **(5)** Ce cadavre même, étendu en ce lieu, devrait te donner le conseil de vivre ! »

Personne ne fait la sourde oreille, quand on vous contraint à prendre de la nourriture et à vivre. Bref, la dame, épuisée par un jeûne de plusieurs jours, laissa fléchir son obstination et ne fit pas moins honneur au repas que la servante, qui avait été vaincue la première.

Mais vous savez quelle envie naît, le plus souvent, lorsqu'on est rassasié. Avec les mêmes paroles caressantes **(10)** qui avaient obtenu que la dame consentît à vivre, le soldat fait le siège de sa vertu. Il n'était pas laid, il savait parler, il était jeune : tel le voyait la chaste veuve, et la servante intercédait pour lui et répétait sans cesse :

« Combattras-tu longtemps un amour qui te plaît ? »

Pourquoi en dire plus long ? La belle ne fit pas jeûner non plus cette partie-là de son corps, et le soldat, victorieux, sut la persuader sur l'un et l'autre point. Ils passèrent ensemble non seulement la nuit où ils célébrèrent leurs noces, mais aussi le jour suivant, **(15)** et l'autre encore, après avoir, naturellement, fermé les portes du caveau afin que quiconque, connu ou inconnu, viendrait au tombeau, crût que la très chaste épouse avait rendu l'âme sur le corps de son mari.

Mais le soldat, charmé et de la beauté de la dame et du secret de l'aventure, achetait tout ce qu'il pouvait de bon, dans la mesure de ses ressources, et, dès la tombée de la nuit, l'apportait au tombeau. Aussi, le père et la mère d'un des crucifiés, voyant que la garde se relâchait, dépendirent, une nuit, le supplicé et lui rendirent les devoirs suprêmes. Lorsque le soldat, qui avait négligé sa faction, pendant ses amours, vit **(20)**, le lendemain, qu'une des croix se dressait sans cadavre, il eut peur d'être exécuté et alla conter à la femme ce qui était arrivé. Il ajouta qu'il n'attendrait pas la sentence du juge mais que son épée ferait justice de sa négligence. Qu'elle lui fournît donc un endroit pour mourir, et qu'elle déposât dans le caveau fatal et son amant et son mari. La dame, qui n'avait pas moins de cœur que de vertu lui dit alors : « Aux dieux ne plaisent, que je voie en même temps les funérailles des deux êtres que je chéris le plus. [...].

Traduction : Pierre Grimal, Paris, Gallimard, 1959

Partie 1 : Lexique et étude de la langue

A. Lexique (3 points)

Expliquez en contexte l'adjectif *pudica* (l. 22).

B. Faits de langue (5 points)

Analysez les temps et les modes des formes verbales dans le passage au discours indirect des lignes 19-21, en précisant les valeurs ainsi exprimées. Qu'apprend-on ainsi sur le personnage du soldat ?

Partie 2 : Le candidat traite, au choix, l'une des deux questions suivantes.

Choix n° 1 (Langue) :

Traduire les lignes 23-25 entre crochets (depuis *Malo mortuum* jusqu'à *in crucem*).

Malo mortuum impendere quam vivum occidere. » Secundum hanc orationem jubet ex arca corpus mariti sui tolli atque illi, quae vacabat, cruci affigi. Usus est miles ingenio prudentissimae feminae, posteroque die populus miratus est qua ratione mortuus isset³ in crucem.

Choix n° 2 (Culture) :

Vous rédigerez un court essai (500 mots maximum), libre et organisé, prenant appui sur le texte donné en traduction. Vous confronterez ce texte avec ceux, antiques, modernes ou contemporains, que vous avez étudiés en cours d'année ou lus de manière personnelle ainsi qu'avec des œuvres d'autres domaines artistiques. Vous pourrez proposer des pistes problématisées selon des axes culturels variés (littérature, arts, philosophie, histoire, anthropologie, etc.).

³ Subjonctif plus-que parfait (subordonnée interrogative indirecte).